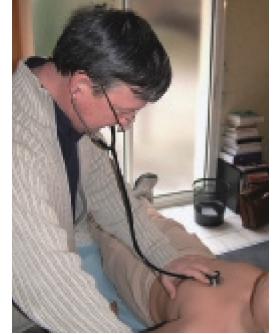


Prévention santé

Un bilan gratuit



Les bilans de prévention sont un bon moyen de faire un point sur sa santé à certaines étapes de la vie. Pour développer leur utilisation, le RSI a décidé de proposer à tous ses assurés ainsi que leurs ayants-droit un bilan de prévention gratuit pour le départ à la retraite, de 58 à 65 ans.

Un bilan médical gratuit approfondi est offert pour faire le point sur votre santé, que l'on a parfois négligée pendant son activité. Ce bilan effectué par votre médecin traitant vous permet de dresser un état des lieux de votre santé sans avance de frais médicaux, ainsi qu'un bilan bucco-dentaire pour prévenir certaines infections, facteurs de dénutrition.

Ensuite, après 65 ans, un nouveau contrôle vous permet d'anticiper certains soins de prévention de la perte d'autonomie. Au fil des années, il est bon d'effectuer un bilan régulièrement, une maladie prise à temps est plus facile à soigner.

En étant mieux informé, vous prenez en main votre santé aujourd'hui et surtout pour demain. Ce bilan de prévention est très utile, car il vous permet de mieux gérer votre « capital santé. » C'est l'occasion d'obtenir des conseils personnalisés et adaptés à votre situation. C'est aussi l'occasion d'agir, de modifier si nécessaire certaines habitudes, de prendre conscience de l'intérêt des programmes de prévention et de dépistage qui vous sont proposés.

Un bilan de prévention gratuit, pour quoi faire ?

Un bilan de prévention est une consultation personnalisée. L'objectif du bilan est de tenter de **mesurer le risque que vous avez de développer certaines maladies**, qui peuvent être évitées ou guéries si elles sont décelées précocement, en étudiant vos antécédents de santé et familiaux, votre mode de vie, etc.

Le médecin vous prodiguera des conseils de prévention et vous informera en cas de risques potentiels. S'il le juge nécessaire, il vous orientera vers un spécialiste pour des examens complémentaires qui seront remboursés au tarif de Sécurité sociale.

Le bilan de prévention en pratique

Lorsque vous recevrez une invitation pour réaliser un bilan de prévention RSI :

- 1 - Prenez rendez-vous chez votre médecin traitant généraliste libéral en précisant que vous venez pour une consultation de prévention, afin que votre médecin prévoie d'y consacrer suffisamment de temps.
- 2 - Remplissez, avant la consultation, le questionnaire joint à votre invitation. Le jour du bilan, apportez avec vous le questionnaire rempli, la fiche médecin, le bon de prise en charge et l'enveloppe T.
- 3 - Apportez aussi votre carnet de santé ou votre carnet de vaccination, si vous en avez un.
- 4 - Si votre médecin vous les prescrit, faites réaliser les examens sanguins et apportez au laboratoire le bon de prise en charge et l'enveloppe T correspondants.

Le bilan de prévention et les examens sanguins sont gratuits pour vous, puisqu'ils sont pris en charge à 100 % **sans avance des frais**.

A savoir : le bilan de prévention est une démarche innovante, validée par les experts médicaux. Il renforce le rôle de votre médecin traitant, qui pourra vous proposer un suivi personnalisé de votre santé.

Un bilan prévention permet de préserver votre santé pour profiter pleinement de la vie et de vos proches !

Vaccination contre la grippe



Le RSI prend en charge le remboursement du vaccin antigrippal à 100% pour les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que pour les personnes fragilisées par certaines ALD.

L'épidémie de grippe a durement frappé les personnes âgées au cours de l'hiver 2014/2015. Elle a contribué à une surmortalité hivernale record, plus de 18.000 décès en France, selon le bilan définitif publié par l'Institut de Veille Sanitaire. Il s'agit de l'excès de mortalité le plus élevé depuis la mise sous surveillance de l'évaluation des décès hivernaux.

La grippe est une maladie grave chez les personnes âgées, surtout celles qui présentent des risques d'aggravation d'une autre maladie. Au cours du même hiver, 3 millions de personnes ont consulté leur médecin pour un syndrome grippal, 35.000 personnes sont passées aux urgences qui ont entraîné 3.600 hospitalisations non programmées, dont plus de 70 % chez les plus de 65 ans.

Cette grippe dominée par le virus A/H3N2 (pas entièrement couvert par le vaccin) était un virus très virulent et très agressif, principalement chez les personnes âgées de plus de 70 ans. La surmortalité a d'ailleurs été constatée dans 13 pays européens. Ce bilan doit vous inciter à vous faire vacciner !

Les mesures de prévention prises dans les EHPAD (gel hydro-alcoolique, masques) sont jugées efficaces, et les résidents sont couverts par un taux de vaccination de 85 %.